
[Brésil : lettre ouverte des organisations sociales contre la certification d'Aracruz Celulose](#)

Dans une lettre ouverte signée par plusieurs organisations et personnalités du Brésil, Rede Alerta contra o Deserto Verde (Réseau Alerte Désert Vert) dénonce et rejette la certification d'une société de plantation, Aracruz Celulose, l'un des plus grands producteurs de pâte d'eucalyptus blanchie de l'état d'Espirito Santo dans le cadre du programme gouvernemental CERFLOR.

Rede Alerta contra o Deserto Verde manifeste son indignation face à la certification de « l'aménagement forestier » effectué par Aracruz Celulose. Cette société possède 146 000 hectares dans l'état d'Espirito Santo, dont 93 000 hectares de monocultures d'eucalyptus.

Une fois encore, nous déclarons que la monoculture industrielle à grande échelle ne doit pas être certifiée, parce qu'elle n'est pas durable. Les plantations d'eucalyptus ne sont 'durables' que du point de vue d'Aracruz, qui accroît sa productivité au prix d'une forte consommation d'eau et de la pollution des réserves hydriques, de la mort des poissons et autres animaux. Ces impacts et bien d'autres, d'ordre environnemental et social, touchent les populations indigènes et quilombolas (descendant d'esclaves africains) et les petits agriculteurs qui habitaient cette région, devenue depuis ce qu'on appelle le Désert Vert. Le mode de vie de ces communautés a dû changer, pour le seul bénéfice d'Aracruz qui, en ravageant la Forêt Atlantique, a détruit la source vraiment durable de leur subsistance.

Nous pensons que CERFLOR ne mérite pas la confiance des organisations, mouvements, communautés et citoyens. La société civile a été délibérément exclue des discussions sur les objectifs, les principes et les critères de ce système de certification. A présent, nous ne savons même pas quels sont les principes et critères qu'appliquera l'entreprise de certification. Pour les connaître, nous devons acheter les documents concernant la procédure de certification définie par CERFLOR, ce qui conspire contre la transparence. D'autre part, aucune exigence minimale, sociale ou environnementale n'est définie pour le certificat de CERFLOR ; il n'y a que des références à la législation brésilienne.

Dans le cas d'Aracruz Celulose, l'initiative de certifier ses plantations dans l'état d'Espirito Santo a l'air d'une provocation pour tous ceux qui connaissent de près la conduite et la position des cadres de l'entreprise à l'égard des communautés locales et de leur environnement tout le long des trente-cinq dernières années. A titre d'exemple, nous mentionnons quelques-uns des conflits qui se sont produits, dont certains sont plus récents que d'autres :

- Aracruz Celulose continue d'occuper environ 10 500 hectares des terres des Tupinikim et des Guarani dans la municipalité d'Aracruz. Ces terres ont déjà été reconnues par le gouvernement fédéral comme des terres indigènes ; néanmoins, elles ont été exclues de la dernière délimitation, effectuée en 1998. A l'époque, le gouvernement fédéral, poussé par Aracruz Celulose, commit une action illégale en réduisant la superficie à délimiter. D'où la question : comment une entreprise qui occupe et exploite des terres indigènes peut-elle être certifiée ?

- Aracruz Celulose a envahi les terres des quilombolas dans le Nord d'Espirito Santo, expulsé des milliers de personnes et planté des eucalyptus. Ces dernières années, 34 communautés quilombolas ont entrepris de se réorganiser pour obtenir la reconnaissance, la restitution et la délimitation de leurs terres, avec le soutien de la Fondation Palmares, de l'INCRA (Institut de la Réforme agraire) et de la société civile organisée. Pourtant, CERFLOR entend délivrer un certificat à cette entreprise qui occupe et exploite leurs terres.

- Les fours des habitants de Vila do Riacho, qui fabriquaient du charbon avec les déchets des eucalyptus d'Aracruz Celulose, ont été démolis en une action conjointe du gouvernement municipal, de l'entreprise, de la police et de la 'milice armée' d'Aracruz C., Visel. Ces restes d'eucalyptus – des morceaux de branches et de troncs – étaient la seule source de revenus des populations qui avaient été privées de leurs moyens de vie. A présent, l'entreprise est considérée comme respectueuse de l'environnement parce qu'elle a une machine qui déchiquette les restes pour qu'ils se réintègrent au sol. Il serait déjà incroyable qu'Aracruz reçoive un prix environnemental pour ce faire... mais que dire de la certification d'une entreprise qui prive des familles sans terre, des populations quilombolas et des communautés autochtones de leur seule source de revenus, les condamnant à mourir de faim ?

- En octobre de cette année, Aracruz C. a détruit quatre maisons à Barra do Riacho, dans une zone proche du complexe industriel de la société. Cette action criminelle et inhumaine a été commise par suite d'une sentence dictée par un juge de la municipalité d'Aracruz. En effet, les avocats de l'entreprise avaient dénoncé que ces familles étaient 'des squatters'. Aracruz a détruit les logements et arraché toutes les plantes de bananes, de manioc et d'ananas. Or, après cet acte barbare, il a été démontré au Tribunal que ces familles avaient habité là pendant plus de dix ans. L'avocat des victimes a interjeté appel ; le juge s'est estimé trompé par la multinationale et exigé qu'elle rebâtisse les maisons dans un délai de 10 jours. Les familles attendent encore d'être indemnisées par Aracruz pour les dommages subis. Est-ce une telle entreprise qui mérite de recevoir un certificat d'aménagement forestier, alors qu'elle commet depuis 35 ans des violences contre les résidents, contre les communautés indigènes et quilombolas et contre les petits agriculteurs, ayant même bénéficié de l'appui de la dictature militaire ?

- Dans le Nord d'Espirito Santo, des centaines de familles campent en attendant une parcelle de terre, tandis que le principal propriétaire terrien de l'état, Aracruz Celulose, continue d'acheter et de louer des terres, à des prix supérieurs à ceux du marché, pour y planter des eucalyptus. Comment peut-on certifier une entreprise qui ne cesse d'entraver la réforme agraire ?

Voilà quelques exemples seulement de la violence exercée par Aracruz C., avec l'appui des gouvernements, contre les droits élémentaires des communautés locales. Ces droits sont pourtant garantis par la Constitution brésilienne et par les accords internationaux concernant les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, que le Brésil a signés et ratifiés. De tels exemples montrent bien que, si CERFLOR prenait au sérieux ne serait-ce que les lois brésiliennes, Aracruz ne devrait jamais recevoir de certification.

Tant d'atteintes à la durabilité rendent inutile toute discussion à ce sujet. Les communautés locales en ont assez des impacts des monocultures d'eucalyptus. Elles veulent des solutions différentes, fondées sur la production vivrière par le biais d'une vaste réforme agraire ; elles veulent le reboisement avec des essences qui améliorent l'environnement local et offrent des possibilités d'utilisation multiples ; les communautés indigènes et quilombolas veulent qu'on leur rende leurs terres et, par-dessus tout, elles veulent que leurs droits fondamentaux soient respectés.

Rede Alerta contra o Deserto Verde, décembre 2004, article envoyé par Winfridus Overbeek, FASE –

ES, adresse électronique : winnie.fase@terra.com.br .